



CHARTRE

« FEMMES ET SPORT EN MAYENNE »



**LES FEMMES ET LES HOMMES : UN ENJEU POUR LE SPORT.
LE SPORT : UN ENJEU POUR LES FEMMES ET LES HOMMES.**



SOMMAIRE

■ Les partenaires et les comités départementaux	2
■ Le contexte	3
■ Le mot du préfet de la Mayenne	6
■ Le mot du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne	8
■ La charte départementale	9
■ Les annexes	
□ Les fiches projets des comités départementaux de la Mayenne	17
○ Comité départemental d'aviron	18
○ Comité départemental de badminton	19
○ Comité départemental de basket-ball	20
○ District de football	21
○ Comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire	22
○ Comité départemental de judo et disciplines associées	23
○ Comité départemental de karaté et disciplines associées	24
○ Orientation 53 (course d'orientation)	25
○ Comité départemental de ski nautique et wakeboard	26
○ Comité départemental de tennis	27
○ Comité départemental de tennis de table	28
○ Comité départemental de l'U.G.S.E.L.	29
○ Comité départemental de l'U.N.S.S.	30
○ Comité départemental de l'U.S.E.P.	31
□ La fiche action	32
○ Fiche action pour la lutte contre les violences sexuelles dans le sport (ADAVIP 53 – DDSCPP 53 – CDOS 53)	33
■ Les mots des marraines	36
○ Le mot de la marraine départementale : Marie-Noëlle SOURTY	37
○ Le mot de la marraine nationale : Laurence FISCHER	37
■ Les signatures	38
○ Les partenaires	39
○ Les comités départementaux	40

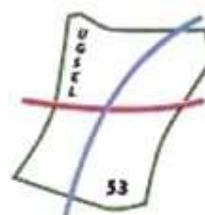
LES PARTENAIRES



LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX



F.F. KARATÉ
et disciplines associées
Comité Départemental de la Mayenne



LE CONTEXTE

Par le Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne

Les femmes et le sport en Mayenne

En Mayenne, seulement 30% des femmes dirigeantes dans le sport.

Dans les associations sportives, en Mayenne :

- 16% des présidents sont des femmes (31% pour l'ensemble des associations quelle que soit leur activité) ;
- 42% des secrétaires sont des femmes (54% pour l'ensemble des associations) ;
- 32% des trésoriers sont des femmes (43% pour l'ensemble des associations) ;
- 30% des dirigeants ⁽¹⁾ sont des femmes (42% pour l'ensemble des associations).

Source : ces données sont issues du recensement des associations que réalise le CEAS 53, en partenariat avec la DDJSVA depuis 2007-2008. Ces données portent sur un ensemble de 2 046 associations mayennaises, dont 552 associations sportives, toutes disciplines confondues.

36% des femmes dirigeantes ont moins de 40 ans.

Pour les jeunes femmes, il n'est probablement pas toujours facile de concilier la pratique sportive avec des responsabilités dirigeantes, sans oublier les activités familiales, professionnelles et autres.

- 36% des femmes dirigeantes ont moins de 40 ans, en Mayenne, au sein des associations sportives ;
- Au demeurant, seuls 30% des hommes dirigeants, dans le sport, ont moins de 40 ans ;
- Pour l'ensemble des associations mayennaises, 33% des femmes dirigeantes ont moins de 40 ans, mais seulement 22% des hommes.

On observe ce fort engagement des jeunes femmes (par rapport aux hommes) dans d'autres domaines comme par exemple la vie municipale.

Source : recensement des associations CEAS/DDJSVA, 2007-2008.

⁽¹⁾ Président, secrétaire ou trésorier.

Seulement un sportif sur trois est une femme.

En 2008-2009, les fédérations françaises agréées ont délivré environ 24 000 licences féminines pour la Mayenne. Une même femme pouvant posséder plusieurs licences, il est difficile de préciser, parmi l'ensemble des femmes, quelle est la part de celles qui pratiquent une activité sportive au sein d'une fédération agréée. Le taux est au minimum de 16% (35% pour les hommes).

En Mayenne, 32% des licenciés sont des femmes. Le taux est légèrement plus faible que celui pour les Pays de la Loire (35%).

Part des licences féminines (2008-2009) :

	Mayenne	Pays de la Loire
Fédérations olympiques	24%	27%
Fédérations unisport non olympiques	30%	27%
Fédérations multisports	56%	61%
Ensemble	32%	35%

Source : recensement réalisé par la Mission des Etudes de l'Observatoire et des Statistiques auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère de la Santé et des Sports.

Dans les fédérations olympiques, la part de femmes parmi les licenciés, en Mayenne, est majoritaire dans les disciplines suivantes :

Gymnastique	79%
Equitation	72%
Natation	59%
Haltérophilie	55%
Basket-ball	53%
Volley-ball	52%

En nombre de licenciés, la distribution par discipline aboutit à un classement différent (effectif supérieur à 500) :

1. Equitation	1 946 licenciées
2. Basket-ball	1 853 licenciées
3. Tennis	1 223 licenciées
4. Handball	1 093 licenciées
5. Judo-Jujitsu	1 013 licenciées
6. Badminton	743 licenciées
7. Natation	649 licenciées
8. Football	639 licenciées
9. Volley-ball	621 licenciées
10. Athlétisme	563 licenciées
11. Gymnastique	530 licenciées

Dans les fédérations unisport non olympiques, la randonnée pédestre se distingue avec un effectif de 1 112 licenciées féminines (60%), loin devant la pétanque (459).

Dans les fédérations multisports, les effectifs féminins les plus élevés se repèrent au sein des fédérations suivantes :

1. Fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire	2 562	(97%)
2. Union nationale du sport scolaire (UNSS)	1 749	(37%)
3. Fédération sportive des ASPTT	1 538	(44%)
4. Fédération française de la retraite sportive	1 478	(59%)
5. Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)	1 149	(81%)

NB : la répartition femmes/hommes n'est pas connue pour l'Union Française des Œuvres Laïques et d'Education Physique (UFOLEP) et pour l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL).

Source : recensement réalisé par la Mission des Etudes de l'Observatoire et des Statistiques auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère de la Santé et des Sports.

LE MOT DU PRÉFET DE LA MAYENNE

« Femmes et Sport en Mayenne »
Les femmes et les hommes : un enjeu pour le sport.
Le sport : un enjeu pour les femmes et les hommes.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et sportives régulières (elles n'étaient que 9% en 1968. Elles sont 48% aujourd'hui).

Depuis 30 ans, les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer un sport de haut niveau ou plus simplement de loisir. Les sportives s'illustrent également par leurs performances dans les compétitions nationales et internationales, devenant par leurs succès les chefs de file de certaines disciplines comme le tennis ou l'athlétisme. Pourtant, la question de l'égalité femmes-hommes se pose encore avec une acuité particulière dans le domaine du sport. Le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratique ou encore de l'engagement dans la compétition (les femmes ne représentent que 33% des 6 000 sportifs de haut niveau reconnus).

Leur accès aux formations et aux métiers du sport ou autour du sport reste insuffisant. Elles représentent 46% des enseignants d'éducation physique et sportive mais seulement 17% des professeurs de sport, 27% des Brevets d'Etat d'Eduteur Sportif (BEES) du 1^{er} degré et 15% des BEES du 2^{ème} degré. Les femmes médecins du sport, comme les journalistes sportives, sont encore très peu nombreuses. Les femmes ne sont pas assez présentes aux postes à responsabilités dans le milieu du sport. Si dans l'ensemble des associations, les femmes représentent environ 70% des salariés et 25% des postes de décision, ces taux tombent à 50% et 10% dans les associations sportives.

Une politique très volontariste est poursuivie par le Ministère des sports dont le rôle est de définir le cadre réglementaire et d'impulser, d'accompagner et d'évaluer les initiatives du mouvement sportif. L'objectif est de construire sur le long terme et d'élaborer des mesures concrètes :

- La loi du 6 juillet 2000 réaffirme la nécessité d'un accès égal des femmes et des hommes tant à la pratique des activités physiques et sportives qu'à tous les niveaux de responsabilité au sein des associations sportives.
- D'importantes mesures ont été prises par la Commission nationale du sport de haut niveau pour la reconnaissance de haut niveau des disciplines sportives, reconnaissance qui s'applique désormais indistinctement aux pratiques féminines et masculines.
- Le mouvement sportif a été invité à proposer des actions destinées à promouvoir la pratique féminine dans toutes les disciplines sportives, à assurer une équité des moyens afférents à l'organisation des compétitions féminines et masculines, à favoriser la prise de responsabilités dans les instances dirigeantes.
- Des aides financières spécifiques ont été accordées par le Ministère des sports pour soutenir les initiatives allant dans ce sens.
- Une responsable égalité-mixité a été nommée au Ministère, en région, ainsi que dans les départements.

En Mayenne, dans les associations sportives :

Seulement 30% de femmes dirigeantes (42% pour l'ensemble des associations) ⁽¹⁾

- 16% des présidents sont des femmes (31% pour l'ensemble des associations quelle que soit leur activité) ;
- 42% des secrétaires sont des femmes (54% pour l'ensemble des associations) ;
- 32% des trésoriers sont des femmes (43% pour l'ensemble des associations).

Seulement 36% de femmes dirigeantes ont moins de 40 ans.

Pour les jeunes femmes, il n'est probablement pas toujours facile de concilier la pratique sportive avec les responsabilités dirigeantes, sans oublier les activités familiales, professionnelles et autres.

Seulement un sportif sur trois est une femme.

En 2008-2009, les fédérations françaises agréées ont délivré environ 24 000 licences féminines pour la Mayenne. Une même femme pouvant posséder plusieurs licences, il est difficile de préciser, parmi l'ensemble des femmes, quelle est la part de celles qui pratiquent une activité sportive au sein d'une fédération agréée. Le taux est au minimum de 16% (35% pour les hommes).

En Mayenne, 32% des licenciés sont des femmes. Le taux est légèrement plus faible que celui pour les Pays de la Loire (35%).

Parce qu'il y a encore des axes de progrès en Mayenne sur le champ de l'égal accès des hommes et des femmes à la vie sportive, que ce soit sur le terrain de la pratique ou de l'engagement, je souhaite qu'ensemble, nous nous mettions en mouvement et que cette charte « Femmes et Sport en Mayenne » soit représentative d'une démarche exemplaire, partenariale et interministérielle forte au regard de l'égalité femmes-hommes dans le mouvement sportif.

Le préfet de la Mayenne
Eric PILLOTON

(1) Ces données sont issues du recensement des associations que réalise le CEAS 53 en partenariat avec la DDJSVA depuis 2007-2008. Ces données portent sur un ensemble de 2 046 associations mayennaises dont 552 associations sportives toutes disciplines confondues.

LE MOT DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et sportives. Cependant, la pratique féminine licenciée en France reste nettement en retrait par rapport à celle des hommes.

Ce constat n'épargne pas le département de la Mayenne : seulement 30% des femmes dirigeantes – cette donnée prend en compte tous les postes de présidente, secrétaire, trésorière – et 16% d'entre elles sont présidentes. Un sportif sur trois est une femme. Malgré des disparités entre les disciplines – 79% de femmes parmi les licenciés en équitation et 11% en tennis de table – le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratique ou encore de l'engagement dans la compétition.

Cette préoccupation est intégrée dans les politiques publiques à tous les échelons territoriaux. Ainsi, en Mayenne, de nombreuses actions ont déjà été entreprises : une soirée-débat en mars 2006 sur le thème de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités associatives a été menée par le Comité départemental olympique et sportif en partenariat avec le Direction départementale de la jeunesse et des sports. En prolongement, de nombreux comités départementaux ont développé des actions sur cette thématique.

Face à ces initiatives dispersées, la nécessité de créer un comité de pilotage pour rassembler et mutualiser est apparue. L'Unité sport de la D.D.C.S.P.P., après avoir recensé les partenaires (Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif), a mis en place ce comité en avril 2008 afin d'inscrire dans la durée les actions en direction de ce public.

Le comité, composé de 14 comités départementaux et 10 partenaires, a décidé d'élaborer une charte « Femmes et Sport en Mayenne » 2010-2013 présentant les objectifs de chacun d'entre eux et ainsi pourrait leur donner les moyens d'améliorer l'image, la place et le rôle des femmes dans le sport.

Une étape importante pour un travail durable et de qualité a été franchie. Cette charte marque un nouveau point de départ vers de nombreux axes de travail : formations, aménagements de garde d'enfants, communication accrue et régulière.

Je vous encourage dans ce travail qui, grâce à l'effort de tous et de toutes, permettra d'ouvrir encore plus le monde du sport à la diversité.

Le directeur départemental
Gilles FIEVRE

**Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.**

LA CHARTE

Entre

L'Etat, représenté d'une part par :

○ L'Unité sport et protection des usagers du Pôle cohésion sociale de la D.D.C.S.P.P de la Mayenne :

L'Unité sport du pôle cohésion sociale de la D.D.C.S.P.P. agit pour la mise en œuvre de la politique publique du sport à l'échelon départemental en menant une politique volontariste pour développer la pratique féminine et favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives. Afin de renforcer l'impact des mesures prises en faveur de ces objectifs, le Ministère a désigné un correspondant départemental « Sport et femmes » dans chaque département et soutient financièrement, grâce au C.N.D.S. et en partenariat avec le mouvement sportif, les initiatives locales. L'Unité sport s'engage donc activement pour obtenir des avancées importantes et significatives. Le correspondant départemental travaille en étroite collaboration avec la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

○ La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité :

Aucune politique publique n'est neutre au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes, même dans le secteur sportif.

La mission « droits des femmes et à l'égalité » du pôle Cohésion sociale de la D.D.C.S.P.P. est affectée à la mise en œuvre départementale de la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, qui par nature est interministérielle et transversale. La politique traduite et partagée dans cette charte par les comités départementaux et les partenaires repose sur une double approche à la fois intégrée et spécifique puisqu'il subsiste des inégalités de fait qui nécessitent encore des mesures positives en faveur des femmes dans le mouvement sportif. Il s'agit notamment d'encourager la mise en place de dispositifs particuliers pour les femmes de façon à favoriser la mixité des pratiques sportives, l'accès aux sports, à la formation, aux prises de responsabilités, et à leur permettre de connaître l'ensemble des droits dont elles disposent et d'y avoir accès.

La mission « droits des femmes » accompagne et soutient la dynamique animée depuis deux ans par la référente « femmes et sport » (ex DDJS) et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS). Elle encourage vivement le mouvement sportif et les acteurs territoriaux qui veulent jouer un rôle dans la mise en œuvre de cette politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Mayenne.

○ L'Inspection académique :

Cette charte qui s'appuie sur des valeurs sportives invite le système éducatif à réfléchir à la façon de promouvoir une politique globale d'égalité des chances entre les sexes. Il s'agit bien de former les citoyens de demain en éduquant à la responsabilité et à l'autonomie.

L'école, le collège, le lycée, l'université aident à l'appropriation d'une culture physique, sportive et artistique de façon critique, responsable et citoyenne.

Les enseignants d'E.P.S. sont invités à être attentifs aux possibilités qui sont offertes aux filles et aux garçons d'exprimer leur potentialité. La richesse co-éducative (ce que filles et garçons peuvent s'apporter mutuellement) permet de prendre en compte leurs différences dans l'expression de leur motricité.

L'école accueille des élèves différents par leur origine sociale, culturelle, sexuée. La recherche d'équité doit apporter à chaque élève, fille ou garçon, les compétences lui permettant de construire sa future vie physique d'adulte.

C'est pourquoi nous poursuivons, dans le cadre de cette coéducation, une véritable égalisation des savoirs mais des savoirs qui peuvent s'exprimer de façons différentes, des savoirs qui ne soient pas toujours associés à des modèles sociaux masculins.

Le projet de société démocratique repose bien sur l'idéal d'égalité. La question de la mixité dans la société et à l'école est une question publique dont l'ambition sociale est de « vivre et d'apprendre ensemble ».

Et

Les partenaires suivants d'autre part,

○ Le Comité départemental olympique et sportif de la Mayenne (C.D.O.S. 53) :

Le C.D.O.S. 53 représente le mouvement sportif mayennais.

Il s'engage à faciliter l'accès des femmes aux responsabilités associatives sportives et aussi à promouvoir toutes les actions des comités départementaux et de leurs clubs lorsqu'elles favorisent la pratique sportive féminine.

Son engagement portera sur la formation aux responsabilités associatives, la communication à partir d'un visuel commun à toutes les actions, l'animation d'un réseau départemental actif valorisant l'implication des femmes, la sensibilisation à la parité femmes-hommes, la capitalisation des bonnes pratiques mises en place par les associations sportives.

Le C.D.O.S. 53 conduira également des actions de sensibilisation vers les comités sportifs départementaux et leurs clubs sur les violences sexuelles ou sexistes dans le sport.

○ Le Conseil général de la Mayenne :

Le Conseil général s'engage à promouvoir et inciter les actions des comités sportifs départementaux favorisant la pratique sportive féminine et facilitant l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes et d'encadrement au sein des associations sportives ainsi qu'à encourager la mixité dans les pratiques sportives.

Cet engagement se traduira par une participation à la communication de ce projet et à l'animation du réseau départemental valorisant l'engagement des femmes, par la poursuite de son soutien financier aux associations sportives dans un souci de parité femmes-hommes, par sa sensibilisation et son incitation à la mixité dans les pratiques sportives et à l'engagement des femmes aux fonctions de dirigeantes et d'encadrement au travers des conventions d'objectifs avec les comités sportifs départementaux.

○ L'Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (A.D.A.V.I.P. 53) :

L'A.D.A.V.I.P. 53 interviendra auprès des victimes de violences (sexuelles, physiques, verbales, harcèlement...) pour favoriser la prise de parole et l'écoute des victimes, les informer quant à leurs droits légaux et sportifs et assurer un suivi psychologique et juridique des victimes dans la durée.

Les juristes de l'A.D.A.V.I.P. 53 pourront intervenir dans l'animation de formations (ou tout au moins d'actions de sensibilisation) en direction des instances sportives locales.

(Cf. la fiche-action en annexe)

○ L'Association des maires, adjoints, président de communautés de la Mayenne (A.M.F. 53) :

Force de proposition et de représentation, l'A.M.F. 53 intervient comme interlocuteur privilégié auprès des 261 communes et des 17 communautés adhérentes et ce, en amont de leurs projets.

Communes et clubs, associations sportives, sont des partenaires privilégiés dans la mesure où c'est à travers eux que la collectivité met en œuvre les politiques sportives locales.

Aussi, par cette charte, l'A.M.F. 53 s'engage à faciliter l'accès des femmes aux responsabilités associatives sportives et aussi à promouvoir toutes les actions des comités départementaux et de leurs clubs en favorisant la pratique sportive féminine, en relayant les informations et actions qui y ont attiré auprès des collectivités mayennaises.

○ Le Contrat urbain de cohésion sociale de l'Agglomération Lavalloise (C.U.C.S.) :

Le C.U.C.S. de Laval-Agglomération concentre des priorités d'actions en faveur des habitants des quartiers des Fourches, des Pommeraies-Vignes et de Saint Nicolas (Kellermann/Pavement).

Dans le cadre de l'égalité des chances et de la lutte contre toute forme d'exclusion, axes transversaux inscrits dans les thématiques C.U.C.S. « *promouvoir l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes à responsabilités* » constitue un enjeu fort de brassage social, d'ouverture et d'intégration.

A ce titre, le C.U.C.S. s'engage à valoriser et à communiquer sur les pratiques exemplaires ou innovantes dans ce domaine, à encourager la formation des acteurs du sport (pour une meilleure prise en compte des publics concernés) et les actions destinées à lever les freins culturels et matériels limitant la participation des femmes aux activités sportives et leur accès aux postes à responsabilités.

○ Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Mayenne (C.I.D.F.F. 53) :

Le C.I.D.F.F. 53 a pour mission :

- D'informer les femmes et le public en général dans les domaines juridique, professionnel, social et familial de la vie pratique et associative ;
- De favoriser l'insertion et la promotion professionnelle des femmes grâce à un élargissement de leurs choix professionnels et de leur ouvrir l'accès à une pleine citoyenneté ;
- De promouvoir les droits des femmes dans une perspective d'égalité des droits et des chances entre femmes et hommes ;
- De lutter contre les discriminations sexistes.

Ces missions s'exercent sur l'ensemble du territoire départemental dans un contexte de totale gratuité et de confidentialité.

○ Le Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne (C.E.A.S. 53) :

Le C.E.A.S. 53 a placé dans ses priorités la sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, et, entre autres, dans le champ des activités physiques et sportives. Sur la thématique générale, il est un lieu-ressources pour l'information.

Vu les dispositions :

- Loi 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;
- Instructions du Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative : instructions 04-002JS du 12 janvier 2004 ; 04-197JS du 13 décembre 2004 ; 05-022JS du 26 janvier 2005 ; 06-025JS du 13 février 2006 ; 07-001JS du 3 janvier 2007 ; 07-007JS du 17 janvier 2007 ; 08-018JS du 5 février 2008 ; circulaire du 27 mars 2008 concernant Ville Vie Vacances ;
- Rapport « Femmes et sport » remis au Ministre chargé des sports et à la Ministre de la parité et de l'égalité professionnelle le 21 avril 2004 ;
- Rapport « Sport et adolescence et famille » présenté en novembre 2003 au Ministre des sports et au Ministre délégué à la famille ;
- Plan départemental d'actions contre les violences faites aux femmes ;
- Convention nationale du 29 juin 2006 pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, déclinée dans le plan d'actions régional 2009-2011.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

AXE 1 : FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE FEMININE

Objectif 1 : Développer la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans le département notamment dans les quartiers urbains sensibles

- Encourager les clubs à diversifier leur offre (formes et modalités de pratique) prenant mieux en compte les spécificités de la demande féminine.
- Encourager des opérations de promotion à l'intention des femmes dans les zones urbaines sensibles.
- Encourager une plus grande participation des jeunes filles.
- Soutenir la pratique féminine dans le cadre du sport scolaire au sein duquel est assuré un encadrement mixte de qualité et dans lequel les familles ont confiance.
- Encourager les actions d'information (auprès des jeunes filles, des employeurs...) visant à développer la mixité de l'encadrement sportif.
- Encourager la réalisation d'études visant à mieux connaître les attentes des femmes (équipements, facilités d'accès, transports...) et assurer une communication des résultats.
- Travailler sur l'organisation des temps de vie (ordre du jour des réunions, horaires des entraînements, mis en place d'activités parents/enfants et garde d'enfants).

Objectif 2 : Valoriser l'image des sportives dans les médias

- Organiser une action de communication notamment le 8 mars, journée internationale des femmes et lors de la journée « Temps de sport, week-end du sport en famille » fin septembre de chaque année.

AXE 2 : FAVORISER L'ACCES DES FEMMES AUX FONCTIONS DIRIGEANTES

Objectif 1 : Valoriser l'engagement des femmes

Conduire des actions visant à rendre lisible l'engagement des femmes :

- Participer au concours national « Femmes et Sport » et promouvoir leur engagement régulièrement.
- Développer la mixité dans l'encadrement sportif.
- Sensibiliser les jeunes à l'égard de l'engagement des femmes dans le sport et à l'objectif de mixité.

Objectif 2 : Féminiser les comités départementaux

- Améliorer la formation initiale et continue des éducateurs sportifs en les informant sur les pédagogies adaptées aux filles.
- Soutenir les comités départementaux qui sont attentifs à la place des femmes dans leurs instances de décision, qui présentent des actions contribuant au respect et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Inciter la mise en œuvre des plans de féminisation des comités départementaux, de leurs instances dirigeantes, des clubs, dans le cadre des négociations des conventions d'objectifs, avec les fédérations sportives.
- Orienter les financements publics (indicateurs sexués) par comité départemental et associations sportives.
- Diffuser un rapport sur la féminisation du sport en Mayenne (1^{ère} année et J+4 ans) : rapport sur la situation comparée F/H annuel (emploi, pratique, prise de responsabilités, accès à la formation).

Objectif 3 : Accompagner la prise de responsabilités des femmes et l'accès des femmes aux instances dirigeantes des associations sportives

- Encourager l'accès à la formation mixte pour des femmes potentielles ou nouvellement élues.
- Organiser des actions de formation visant à sensibiliser sur les atouts et mises en œuvre d'une mixité dans les associations.
- Promouvoir la validation d'acquis de l'expérience (V.A.E.).
- Tutorer si besoin les nouvelles dirigeantes au cours de la première année de mandat.
- Constituer un réseau officiel de femmes dirigeantes et de responsables professionnelles dans le secteur sportif.
- Faciliter l'information à l'attention des dirigeantes (appuis et conseils).

AXE 3 : FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES FEMMES

Objectif 1 : Encourager l'accès des femmes aux lieux ressources

- Créer des outils rendant lisible la mixité des formations.
- Promouvoir le soutien juridique du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles :
 - Renforcer l'accès aux droits : accès à l'information en santé sexuelle.
 - Former à l'égalité avec la mallette pédagogique.
 - Sensibiliser à l'égalité entre les sexes, interroger sur les stéréotypes et les comportements.

Objectif 2 : Lutter contre les violences en milieu sportif

- Prévenir et combattre les violences et discriminations sexistes.
- Promouvoir la ligne SOS VICTIMES 0.800.09.99.33.
- Sensibiliser tous les publics (élu(e)s, entraîneur(e)s, sportives, sportifs) sur le thème des violences.

AXE 4 : Mettre en œuvre un dispositif départemental de coordination institutionnelle

A cette fin, les signataires de la présente charte conviennent des mesures qui suivent :

- La durée du présent protocole est de 4 ans à compter de la date de signature.
- Au cours de la période de validité, un avenant annuel sera annexé présentant les programmes d'actions de l'année à venir.
- Un comité de pilotage départemental, composé des représentants des signataires, est constitué. Il coordonne la mise en œuvre, au niveau départemental, des actions annuelles définies au présent protocole. Il est animé par la chargée de mission de l'Unité sport du Pôle cohésion sociale de la D.D.C.S.P.P. de la Mayenne.

Ce comité, qui se réunira deux fois par an, formule des avis sur toutes les questions relatives à la définition des axes de coopération prévus à la présente charte.

Il procède chaque année à une évaluation des actions conduites au regard de la stratégie et présente le programme d'actions de l'année suivante.

Il rappelle les objectifs de progrès à atteindre sur la durée de la charte.

Des sous-commissions seront installées en tant que de besoin.

- Un bilan quantitatif et qualitatif sera effectué en fin d'olympiade.

Pour atteindre ces objectifs, chaque signataire a des droits et des obligations :

Les droits des signataires :

- Etre informés du travail des résultats régulièrement ;
- Intégrer un réseau lié à la thématique ;
- Etre identifiés sur tous les supports de communication en lien avec l'objectif ;
- Etre soutenus par une aide logistique, humaine, matérielle et financière.

Les obligations des signataires :

- Etre têtes de réseau auprès des associations de leur discipline ;
- Participer aux formations sur la thématique organisées par les partenaires de la charte ;
- Répondre avec rigueur aux objectifs fixés ;
- Apposer le logo de la charte et communiquer à chaque manifestation sur les objectifs de celle-ci.

ANNEXES

FICHES PROJETS DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : AVIRON

Représentant-président : Monsieur LEGENDRE André
12 impasse Messidor
53810 Changé
Tél : 02.43.69.01.90
Mail : cd53.aviron@wanadoo.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame SOULA Christine
4 rue Pierre Piedalu
53000 LAVAL
Tél : 02.43.69.59.56 ou 06.88.67.63.77
Mail : christine.soula@orange.fr

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif :** Saison 2007/2008 : 42,48 % de femmes licenciées

↳ **Qualitatif :**

Constat :

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Augmenter l'encadrement féminin diplômé de la fédération d'aviron pour la formation des jeunes ;
- Action pour développer le bénévolat et l'engagement de jeunes dirigeantes.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Diplôme fédéral initiateur : 1 féminine chaque année
 - Diplôme fédéral éducateur : 1 féminine chaque année
- pour le département sur 4 ans (rappel : deux clubs)

Evaluation prévue :

Chaque année en septembre, le nombre des nouvelles diplômées.

Besoins :

Le comité départemental d'aviron prendra en charge les formations et coûts induits. Une aide est souhaitée.



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : BADMINTON

Représentante-présidente : Madame TROTTIER Agnès
18 résidence du Clos des Cèdres
53100 MAYENNE
Tél : 06.22.03.21.83
Mail : agnes.trottier@free.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame DOSSO Annabelle
Comité Départemental de Badminton
Maison des sports
109 avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL
Tél : 06.11.31.42.33
Mail : codep53.badminton@laposte.net

Contexte général du sport féminin dans la discipline

↳ **Quantitatif :** 2008/2009 : 45.52 % de femmes licenciées

↳ **Qualitatif :**

Constat : Nous constatons que les femmes sont largement présentes dans la pratique loisir.

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Augmenter le nombre de jeunes femmes allant vers la compétition ;
- Favoriser l'accès à l'encadrement.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Organisation de stages féminins gratuits
- Diplôme fédéral d'initiateur : 2 à 4 femmes stagiaires chaque année.

Evaluation prévue :

- Chaque année, en septembre : nombre de stagiaires sur les stages et la formation.

Besoins :

Le comité départemental prendra en charge le coût des stages.



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : BASKET-BALL

Représentant-président : Monsieur Nicolas SORIN

23 rue de sirius

53470 Martigné sur Mayenne

Tél : 06.81.28.04.28

Mail : president_comite@basketmayenne.com



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame Anne YBARD

77 rue du bois de l'Huisserie

53000 LAVAL

Tél : 02.43.56.28.78 06.74.94.29.60

Mail : nanouy@voila.fr

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif** : 2007/2008 : 3441 licenciés dont 1626 Hommes **1815 Femmes soit 53 %**

2008/2009 : 3543 licenciés dont 1670 Hommes **1873 Femmes soit 53 %**

2009/2010 : 3666 licenciés dont 1777 Hommes **1889 Femmes soit 51 %**

↳ **Qualitatif** :

Constat : Les statistiques montrent que les licenciées sont plus nombreuses dans le secteur rural et dans les catégories « jeunes ». C'est au niveau des catégories « cadettes » et « seniors » que les femmes délaissent la pratique du basket-ball.

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- augmenter le nombre de dirigeantes féminines au sein du comité afin d'aller vers la parité.

- amener les femmes à encadrer les équipes de haut niveau

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Favoriser la présence des femmes dans les instances dirigeantes.

- Encourager le parrainage pour certaines fonctions.

- Favoriser la formation des femmes pour l'encadrement des équipes de haut niveau.

Evaluation prévue :

- tous les ans chiffrage des effectifs

1° au sein du comité

2° inscription et obtention des diplômes

Besoins :

- Aides au financement des formations de niveau régional et plus.

- Pôle femmes dans le sport



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

District : FOOTBALL

Représentant-président : Monsieur Alain HOUDAYER
91 avenue Pierre de Coubertin
53020 LAVAL cedex 09
Tél : 02.43.59.79.75
Mail : president@mayenne.fff.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame Aurélie CRUARD
La tremblaie
53940 Ahuillé
Tél : 06.22.25.43.42
Mail : aureliecruard@yahoo.fr

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif :** 624 joueuses (3,5% des licenciés) – 128 dirigeantes – 5 arbitres
Stabilisation depuis deux saisons des effectifs joueuses après une hausse régulière.

↳ **Qualitatif :**

Points à améliorer :

- accueil des 6-11 ans
- passage de la mixité vers la pratique féminine (vers 14-15 ans)
- niveau de formation des encadrants.

Constat :

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Augmenter le nombre des pratiquantes 6-11 ans ;
- Fidéliser les joueuses après 14 ans.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Mise en place des Centres d'Animation Féminins dans les clubs ;
- Regroupements départementaux (4 dans la saison) pour des équipes constituées et licenciées et de non licenciées âgées de 6 à 13 ans.

Evaluation prévue :

- Nombre de participantes à chaque regroupement : licenciées, non licenciées.

Besoins :

- Médiatisation accrue de cette pratique.



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : EDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Représentant-président : Madame CHAUDET Brigitte

Maison des sports
109 avenue Pierre de Coubertin
53010 LAVAL cedex
Tél : 02.43.53.35.47
Mail : martine.maunit@laposte.net
Mail (2) : codep.gv.mayenne@freesbe.fr



Personne en charge du suivi des objectifs : idem

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif :** 3006 femmes soit 97 % des licenciés

↳ **Qualitatif :**

Point fort : formation animateur – produit adapté (gym tremplin-passerelle)

Points à améliorer :

- une vie associative : apporter de la mixité dans l'équipe dirigeante
- la relation de proximité avec les associations locales et maisons de quartier.

Constat : création de partenariat (femmes en réinsertion)

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Recherche de partenariat ;
- Janvier 2010 : début des premiers ateliers ;
- Septembre 2010 : ouverture des premiers cours.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Septembre 2009 : création d'un poste animateur à mi-temps
- formation à un produit adapté - recherche de partenariat

Evaluation prévue :

- Evaluation quantitative
- Evaluation qualitative – test

Besoins :

- Besoin d'un demi-emploi sport emploi pour ouverture de poste
- Matériel spécifique pour activité adaptée



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Représentant-président : Monsieur ELIAS Sami

5 rue des mimosas
53200 SAINT-FORT
Tél : 06.08.72.81.63
Mail : sami.elias@wanadoo.fr



Personne en charge du suivi des objectifs : idem

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif** : : 1048 féminines soit 34 % des licenciés

↳ **Qualitatif** :

Constat : le judo a toujours été une discipline qui a porté une attention particulière à la mixité (cours, compétitions, etc...). De par sa philosophie, le judo n'accepte aucune ségrégation d'aucune sorte.

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Maintenir la proportion de féminines à 34 % et développer les prises de responsabilités féminines.
- Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité au sein des clubs et du comité départemental de judo de la Mayenne ;
- Favoriser l'accès des femmes aux disciplines dispensées par la fédération française de judo et disciplines associées.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Détecter, recruter, motiver des femmes pour les faire accéder à des postes à responsabilités dans les clubs et le comité de judo de la Mayenne ;
- Mettre en place des séances d'information et des stages spécifiques pour les pratiques des femmes du judo, taïso et self défense ;
- Création de compétitions par équipes féminines benjamines, minimes, cadettes et juniors/seniors ;
- Création d'une commission « judo et disciplines associées au féminin ».

Evaluation prévue :

- Lors de l'assemblée générale du comité départemental de judo de la Mayenne en milieu et fin de saison ;
- Répartition des femmes dans l'exécutif des clubs ;
- Rapport des stages spécifiques.

Besoins :

- Essentiellement en communication ; il nous faut « féminiser » l'image du judo et communiquer sur les disciplines associées (self défense, taïso, kyudo, etc...)
- Support de communication au sein des clubs (affiches, séances d'information, etc...)
- Aménager un temps spécifique pour le cadre technique fédéral afin qu'il puisse créer et mettre en place les stages féminins
- Recruter une femme brevetée d'Etat qui puisse prendre en charge ces stages spécifiques.



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Représentant-président : Monsieur LIEBERT Michel

31 impasse des furets

53100 MAYENNE

Tél : 06.89.19.74.12

Mail : michel.liebert@wanadoo.fr



Comité Départemental de la Mayenne

Personne en charge du suivi des objectifs : idem

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

Quantitatif :	<u>saison 2007-2008</u>	<u>saison 2008-2009</u>
*au 25/01/09	67 soit 9,38 %	77 soit 12 %
EFFECTIF TOTAL	714	667
Seniors	247	295
% F	27,13 %	26,10 %

Fin de saison 2008-2009 :

Effectifs Hommes : 523 – Femmes : 194 – Total : 717

Effectif Seniors Hommes : 233 – Seniors Femmes : 82 – Total : 315

Qualitatif :

Mettre en place une méthodologie pour obtenir une formation spécifique féminine

Constat :

Objectif pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Mettre en place une équipe féminine s'autogérant sur le plan entraînement. Ceci passe par des rencontres régulières et suivies afin de découvrir des spécificités féminines.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Trouver une animatrice elle-même pratiquante qualifiée ;
- Trouver un lieu ;
- Etablir un calendrier.

Evaluation prévue :

- Au mois de juin, faire le bilan aux fins de report de cette action à la nouvelle saison.

Besoins :

- Information des médias ;
- Visite de la D.D.C.S.P.P.
- Reconnaissance de l'équipe ;
- Initier un prix de la meilleure équipe féminine (pas forcément en résultat).



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Club de course d'orientation de Laval : ORIENTATION 53

Représentant-président : Monsieur ROULAND Emmanuel

2 impasse du Maine

53940 LE-GENEST-SAINT-ISLES

Tél : 06.35.29.11.44



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame VILLEDEY Isabelle

5 impasse des chênes

53970 L'HUISSERIE

Tél : 06.65.10.84.72

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif :** 2009/2010 : 35 licenciés dont 22 femmes soit 62 % de féminines

↳ **Qualitatif :**

Points forts : Pratique familiale de la discipline sur des parcours adaptés à chaque catégorie, en fonction de l'âge et du sexe aussi bien en loisirs qu'en compétition.

Points à améliorer :

- accentuer la communication pour une meilleure connaissance de cette discipline ;
- augmenter le nombre de pratiquants et pratiquantes ;
- encadrer les jeunes et les nouveaux adhérent(e)s.

Constat : La course d'orientation est un sport méconnu alors qu'il est accessible à tous et à toutes quel que soit l'âge, dès lors que l'accompagnement est pris en charge lors de l'initiation et poursuivi durant la pratique liée à l'entraînement.

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

Modifier l'image de la course d'orientation afin de montrer que ce sport est accessible à toutes et à tous. Mettre en place un accompagnement individualisé favorisant la pratique des jeunes femmes ou mères de famille. Favoriser la formation des femmes animatrices ou dirigeantes.

Action 1 : Mettre en place une garderie pour les jeunes enfants lors des entraînements et des compétitions pour permettre aux mamans de courir.

Action 2 : Accentuer la communication sur l'accessibilité de la course d'orientation notamment pour les féminines, par des actions d'initiations au profit des collectivités (centre de loisirs, accompagnement éducatif, scolaires...).

Action 3 : Encourager les femmes à s'inscrire aux formations d'animateur ou de dirigeant, prendre en charge le suivi de dossiers en affectant un suppléant en cas d'indisponibilité pour les réunions.

Evaluation prévue :

- Evaluation quantitative des adhérentes en début d'année ;
- Evaluation quantitative des pratiquantes à l'entraînement et aux compétitions ;
- Rapport des stages spécifiques.

Besoins :

Particulièrement en communication, il faut convaincre les femmes que la course d'orientation est un sport complet qui permet d'améliorer les qualités physiques et intellectuelles. Sport ludique par excellence, il se pratique à tout âge et en famille, le niveau de technique étant adapté aux différents pratiquants.

- > Support de communication à envisager au sein des écoles, infrastructures sportives et centres de loisirs.
- > Subventions difficiles à obtenir compte tenu du faible nombre d'adhérents.



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD

Représentant-président : Madame Marie-Noëlle Sourty

52 rue du Val de Mayenne

53100 Mayenne

Tél : 06.80.28.21.06

Mail : skinautique53npcg@orange.fr

Mail perso : marienoelle.s@hotmail.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame Cécile Bruneau

Rue Saint Aventin

53200 AZE

Tél : 02.43.70.12.68 ou 02.43.04.25.25

Mail : skinautique53npcg@orange.fr

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif :** 2008 Hommes 57% Femmes 43%
2009 Hommes 55% Femmes 45%

↳ **Qualitatif :** Améliorer l'image du ski nautique au féminin

Constat :

Objectif pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Action vers les jeunes pour la prise de responsabilité et notamment chez les femmes
- Garder notre proportion Hommes/ Femmes au niveau de nos licenciés
- Favoriser la formation dirigeant et cadre des féminines

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Diplôme fédéral initiateur chez le public féminin : 1 par an
- Mettre en place des journées femmes avec garde d'enfant et un animateur de fitness pour le bien être et les valeurs bénéfiques de notre sport qui est un sport complet ne demandant pas un temps énorme au niveau d'un emploi du temps chargé d'une mère de famille.

Evaluation prévue : évaluation annuelle

Besoins : Le comité prendra en charge 50% des frais de la mise en place de ces journées. Une aide est demandée



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : TENNIS

Représentant-président : Monsieur TOUGERON Jean-Michel

20 boulevard saint roch

53810 CHANGE

Tél : 02.43.49.34.42

Mail : jm.tougeron@fft.fr

Personne en charge du suivi des objectifs : idem



Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif** : 1223 licenciées : 709 jeunes — 514 adultes soit 30 % des licenciés

↳ **Qualitatif** :

Points forts : femmes dirigeantes dans les clubs et au comité en grand nombre, augmentation entre 2008 et 2009 des effectifs seniors, participation aux raquettes FFT. (compétition conviviale pour les joueuses de moins 18 ans débutantes)

Points faibles : chute des effectifs entre 2008 et 2009 chez les jeunes filles jusqu'à 12 ans.

Constat : baisse du nombre de compétitrices adultes — difficulté à fidéliser nos licenciées.

Objectifs pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Proposer des animations et adapter nos compétitions à la pratique féminine ;
- Fidélisation et recrutement : enrayer la perte des fillettes de 7 à 11 ans et augmenter le nombre d'équipes jeunes.

Mise en oeuvre : description des actions — échéancier :

Action 1 : circuit des petits mayennais : 5 étapes (Mayenne 04/04 ; Laval 06/04 ; Evron 16/05 ; L'Huisserie 23/05 et Lassay 24/06) réservé aux 5, 6 et 7 ans garçons et filles

Action 2 : plateaux 8 ans filles : rassemblement par demi-journée ou journée suivant le nombre des participantes par regroupement de clubs par secteurs géographiques (animations et matches)

Action 3 : rassemblement « mini-couettes » pour les 9-12 ans non compétitrices (3-4 rassemblements sur l'année)

Action 4 : raquettes FFT : compétition conviviale pour les adultes avec possibilité d'intégrer 2 jeunes de 15-18 ans (équipes de 4 joueuses, 2 simples et 1 double d'un set avec balles intermédiaires pour favoriser le jeu (de avril à juin)

Action 5 : actions loisirs pour les non compétitrices mises en place cette année

Evaluation prévue :

Suivi des actions d'un point de vue qualitatif et quantitatif — présence aux manifestations — nouvelles équipes engagées.

Besoins :

Aide financière pour l'encadrement et les dotations.



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : TENNIS DE TABLE

Représentant-président : Monsieur Elie LEME

8 rue Anne Vauloup
53500 ERNEE
Tél : 02.43.05.78.74
Mail : Elie.leme@orange.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame Delphine SUBILEAU
8 allée du Douanier Rousseau
53200 CHATEAU-GONTIER
Tél : 02.43.06.07.34
Mail : delphinebs@msn.com

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif** : 316 féminines en 2008/2009 soit 11 % des licenciés

Nombre d'équipes engagées dans les différents championnats :

10 en départementale, 5 en régionale, 1 en nationale (N2) et 1 en ProA

↳ **Qualitatif** : La promotion féminine passe inéluctablement par la communication.

Constat :

Objectif pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

500 licences féminines en 2012 (316 aujourd'hui)

Véhiculer une image valorisante, positive pour le tennis de table au féminin.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

2009 ➤ campagne de sensibilisation par affiches et par prospectus pour les écoles et pour les clubs ;
➤ mi-tarif pour les premières licences ;
➤ forum de sensibilisation avec démonstration de tennis de table pour les meilleurs pongistes féminines de la Mayenne.

Evaluation prévue :

- Comparaison entre les effectifs féminins actuels (saison 2008/2009) et ceux de 2011/2012

Besoins :

- Matériel : raquettes, balles, tables, salle départementale
- Encadrants professionnels et bénévoles
- Moyens financiers pour payer les encadrants professionnels

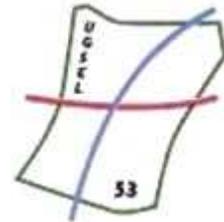


Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental : U.G.S.E.L. 53

Représentant-président : Monsieur Serge Heuvelinne.
27 route de Mirwault
53200 Château-Gontier
Tél : 02.43.70.13.69
Mail : sergeheuvelinne@yahoo.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Madame Elisabeth Anet
« Sublay »
53230 COSSE LE VIVIEN
Tél : 02.43.56.63.95
Mail : ugselchange@wanadoo.fr

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

- ↳ **Quantitatif** : 2/3 garçons 1/3 filles soit 33 % des pratiquants
- ↳ **Qualitatif (les points forts, les points à améliorer (ex : technique-administratif-installations-tenués-garde-formations-relations internes-vie associative))**

Constat :

Objectif pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Augmenter le nombre des pratiquantes dans les APS (attirants plus les garçons) ex : foot, rugby, futsal

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Prendre en charge les déplacements des filles
- Leur donner un diplôme ou pourquoi pas un tee-shirt au bout de 3 participations !

Evaluation prévue :

Fin d'année scolaire 2010/2011

Besoins : Financiers pour créer cette mise en oeuvre



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : U.N.S.S. 53

Représentant-président : Monsieur Le Ster Pascal

Service UNSS Inspection Académique

Rue Mc Donald

53000 LAVAL

Tél : 06.70.00.64.45

Mail : ce.unss53@ac-nantes.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Monsieur Le Ster Pascal

Service UNSS Inspection Académique

Rue Mc Donald

53000 LAVAL

Tél : 06.70.00.64.45

Mail : ce.unss53@ac-nantes.fr

Contexte général du sport féminin dans la discipline :

↳ **Quantitatif** : Sur 4477 licenciés il y a 1679 filles, soit 37%

↳ **Qualitatif** : un bon investissement des filles, mais trop ciblé sur quelques sports.

Constat :

Objectif pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Augmenter le registre des activités proposées aux filles.
- développer les pratiques mixtes.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- mise en place dès cette année de journées par équipes mixtes (raids / Run and Bike / escalade)

Evaluation prévue :

- Vérification du taux de participation et du nombre d'équipes.

Besoins :

- Moyens financiers pour le transport des équipes / jeux de maillots pour habiller les équipes filles.



Les Femmes et les Hommes : un enjeu pour le Sport.
Le Sport : un enjeu pour les Femmes et les Hommes.

Annexe à la charte « Femmes et Sports 53 »

Comité départemental de : U.S.E.P. 53

Représentant-président : Monsieur HOUDOU Philippe
33, Bis Allée du Vieux St Louis
BP 1424 – 53014 Laval Cedex
Tél : 02.43.56.43.40
Mail : usep53@fal53.asso.fr



Personne en charge du suivi des objectifs :

Monsieur GILLE Alexis (Délégué Départemental).
33, Bis Allée du Vieux St Louis
BP 1424 – 53014 Laval Cedex
Tél : 02.43.56.43.40
Mail : usep53@fal53.asso.fr

Contexte général du sport féminin dans la discipline : Sport Scolaire

↳ **Quantitatif :** Environ 45% de filles licenciées

↳ **Qualitatif :** La mixité de notre public et la diversité de nos pratiques

Constat :

Objectif pour les 4 ans à réévaluer annuellement :

- Valoriser la mixité dans nos actions.
 - * Favoriser et faire découvrir des APS aidant et permettant la pratique mixte.
- Jouer notre rôle d'interface entre la pratique scolaire et les comités ou clubs sportifs.

Mise en œuvre : description des actions – échéancier :

- Rencontres sportives mixtes tout au long de l'année.
- Valoriser l'aspect non compétitif de nos rencontres contribuant à la mixité et à la coopération.

Evaluation prévue :

Nombre de filles licenciées en début ou fin d'année (année scolaire).
Pourcentage garçons / filles licenciés par année.

Besoins :

Médiatisation de nos actions.

ANNEXES

FICHE ACTION

FICHE ACTION :

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SPORTIF

PARTENARIAT ADAVIP 53

UNITE SPORT DU PÔLE COHESION SOCIALE DE LA DDCSPP COMITE DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS 53)

<p>① Contexte général et objectifs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre les violences en milieu sportif lancée par Mme Roselyne BACHELOT, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et la fédération INAVEM ont signé le 22/09/2008 une convention de partenariat prévoyant la mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé et de soutien des victimes qu'il convient de décliner sur le département de la MAYENNE. ➤ Le dispositif mis en place en Mayenne a pour objectif de favoriser la prise de parole des victimes de violences en milieu sportif, de les informer quant à leurs droits légaux et sportifs, et d'assurer un suivi psychologique et juridique des victimes sur le long terme. ➤ En cas d'évènements particulièrement graves concernant un ou plusieurs membres de la communauté sportive, ouverture d'une cellule de crise mise en place par l'unité sport du pôle cohésion sociale de la DDCSPP ; laquelle peut saisir l'ADAVIP, à tout moment, aux fins d'intervention collective et de prises en charges individuelles des victimes en milieu sportif. ➤ Dans un souci de prévention, l'ADAVIP 53 se propose de co-animer avec un(e) représentant(e) du monde du sport des sessions de sensibilisation sur le thème des violences en milieu sportif, de façon à impliquer le public et à libérer la parole sur ce thème.
<p>② Personnels impliqués :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sylvie SAUTON, directrice assurant l'astreinte téléphonique 24h/24 en cas de situation de crise (portable : 06 64 93 97 48) et l'animation des interventions collectives ; ➤ Enoch BANDECCHI, psychologue- clinicien, mis à disposition par le Conseil général de la Mayenne ; ➤ Géraldine ALLART et Caroline RAVOUX, juristes confirmées au sein de l'ADAVIP assurant l'accompagnement personnalisé des victimes dans nos divers lieux de permanences (Hôtel de police, Centre Hospitalier de Laval, gendarmeries et mairies de Mayenne, Château-Gontier, Evron...).

<p>③ Contenu de l'action (2010-2013) :</p>	<p>➤ 1^{er} niveau : Organisation, en partenariat avec les instances et ressources sportives locales, d'une prise en charge globale des victimes de violences en milieu sportif, dans l'immédiateté des faits et dans la durée ; et ce dans le strict respect des règles de fonctionnement de l'association (gratuité et confidentialité des entretiens).</p> <p>En cas d'évènements particulièrement graves concernant un ou plusieurs membres de la communauté sportive, possibilité de saisir l'ADAVIP à tout moment, aux fins d'intervention collective sur le lieu de survenance de l'infraction ou de l'accident et de prises en charges individuelles des victimes qui le souhaitent dans les locaux de l'association situés Résidence « Les Remparts » entrée C – 14 rue des Curés à LAVAL (lieu neutre assurant la stricte confidentialité des entretiens).</p> <p>➤ 2^{ème} niveau: Co-animation, avec un(e) représentant(e) du monde sportif, de plusieurs sessions de sensibilisation/prévention ayant pour objectif de faire émerger la notion de comportement acceptable au regard d'agissements répréhensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propositions d'interventions auprès des élu(e)s et dirigeant(e)s des comités départementaux et des clubs sportifs ; • Propositions d'interventions auprès des entraîneurs (salarié(e)s et bénévoles) ; • Propositions d'interventions auprès des sportives et sportifs des sections sportives et de leurs parents. • Le binôme composé de l'intervenant(e) du milieu sportif et de la juriste de l'ADAVIP présente l'avantage de faciliter les échanges avec les jeunes sportifs. <p>Outils pédagogiques utilisés : présentation de la campagne « sportif oui, victime non » et retransmission du DVD avec 4 saynètes.</p>
<p>③ Modes de saisine de l'ADAVIP 53 :</p>	<p>➤ Dans les cas d'urgence, la directrice de l'ADAVIP est joignable 24 h /24, au 06 64 93 97 48, dans le cadre d'une astreinte téléphonique ou via le N° national (08 VICTIMES) de la fédération INAVEM qui gère la plate-forme d'écoute téléphonique accessible 365 jours par an , et composée d'écouterants formés à la victimologie.</p> <p>➤ Sur réquisition du Procureur de la République (article 41 alinéa 7 du CPP), sur saisine de la Préfecture et de tous nos partenaires institutionnels (police, gendarmerie, corps médical, etc...).</p> <p>➤ L'unité sport du pôle de cohésion sociale de la DDCSPP et le CDOS 53 pourront également saisir l'ADAVIP 53.</p> <p>➤ A la demande des élu(e)s et entraîneurs des sections sportives, des parents des jeunes victimes ou des victimes elles-mêmes (filles et garçons).</p>

<p>④ Partenaires associés :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'unité sport du pôle cohésion sociale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), qui a formalisé ce partenariat par la signature d'une CHARTE « sports-femmes » en date du 6 avril 2010 ; ➤ Le Comité Départemental Olympique et Sportif représentant le mouvement sportif mayennais, et signataire d'une convention de partenariat avec l'ADAVIP 53 ; ➤ La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité ; ➤ L'INAVEM et tous les partenaires institutionnels de l'ADAVIP (parquet, police, gendarmerie, etc.) ; ➤ L'Inspection Académique de la Mayenne ; ➤ Le Conseil Général de la Mayenne ; ➤ L'Association des Maires de France ; ➤ Le CIDFF 53
<p>⑤ Evaluation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration de fiches statistiques à partir du logiciel INAVEM STATS recensant le nombre de sportives et sportifs pris(e)s en charge, la nature de l'accompagnement effectué, l'analyse des infractions subies, la durée de la prise en charge. ➤ Tenue, en concertation étroite avec l'unité sport du pôle cohésion sociale de la DDCSPP, et le CDOS 53 d'un bilan annuel, quantitatif et qualitatif, afin d'analyser les fiches d'évaluation remises aux participants lors des réunions, et de procéder à des réajustements, si besoin. ➤ Etat des lieux annuel et sexué dans le cadre de la CODEV - Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes- .
<p>⑥ Plus-value :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une prise en charge immédiate et dans la durée des victimes d'infractions en milieu sportif, tout en s'inscrivant dans une démarche pro active (aller vers les victimes) grâce à ce dispositif partenarial particulièrement affiné. ➤ Rompres la loi du silence des victimes de violences en milieu sportif qui éprouvent souvent un profond sentiment d'isolement et d'injustice, voire de culpabilité ; ➤ S'inscrire dans une démarche de PREVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SPORTIF en sensibilisant tous les acteurs (élu(e)s du monde sportif, entraîneurs, sportives et sportifs, parents sur la nécessité d'être vigilants et d'apprendre à détecter les situations de violences , en vue d'une orientation efficace vers le service d'aide aux victimes géré par l'ADAVIP 53.

LES MOTS DES MARRAINES

LE MOT DE LA MARRAINE DÉPARTEMENTALE

MARIE-NOËLLE SOURTY

« Je voudrais commencer par remercier l'ensemble du comité de pilotage de m'avoir désignée comme marraine de cette première charte « Femmes et Sport en Mayenne ».

En tant que femme dirigeante d'un club sportif de la Mayenne et responsable au sein du mouvement sportif régional, je souhaite que l'investissement des femmes dans le monde sportif, poursuive sa courbe ascendante au niveau des résultats des sportifs (J.O. et compétitions...), mais aussi et surtout progresse, en nombre, dans les instances dirigeantes.

Aussi, la signature de la charte « Femmes et Sport en Mayenne », à l'initiative de l'Unité sport du Pôle cohésion sociale de la D.D.C.S.P.P. et du C.D.O.S., sera un des moyens de s'engager et de communiquer vers le public féminin. Les objectifs de cette charte seront d'accompagner les femmes à la prise de responsabilités en mettant en place un réseau de femmes dirigeantes, des formations, des parrainages de mission et d'être à l'écoute de l'attente de chacune et chacun... »

LE MOT DE LA MARRAINE NATIONALE

LAURENCE FISCHER

« Je suis honorée et fière d'être marraine, avec Marie-Noëlle, de cette première édition « Femmes et Sport en Mayenne ».

Combattante depuis mes plus jeunes années, j'ai appris à lutter contre l'incompréhension, les idées reçues et l'inaccessible en défendant mes croyances : celles des valeurs et des vertus du sport. Le sport aussi et surtout comme un merveilleux outil d'éducation.

Cette charte est le fruit de l'union d'hommes et de femmes mayennais. L'union de leurs volontés, de leurs énergies, de leurs moyens pour renforcer et développer la position des femmes dans le sport.

Quatre ans, c'est le temps pour que ses objectifs, si clairement définis, se réalisent. Toutes les conditions sont réunies pour que les femmes accèdent à leur sport, à tous les sports. Pour qu'elles y soient sensibilisées et s'y épanouissent. Que leur pratique et l'organisation de celle-ci soient reconnues et valorisées. Il en va de notre responsabilité à tous, signataires, pour qu'au quotidien par des actes simples et concrets, par conviction, tous ces objectifs soient atteints ».

SIGNATURES

LES PARTENAIRES

Fait à Laval, le Mardi 6 avril 2010.

Préfecture de la Mayenne

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
François PIQUET

Inspection académique de la Mayenne

L'inspecteur académique
Solange DELOUSTAL

C.D.O.S. de la Mayenne

Daniel MURAIL

Conseil Général de la Mayenne

Jean ARTHUIS

Laval Agglomération

(C.U.C.S.)

Guillaume GAROT

A.M.F. de la Mayenne

Norbert BOUVET

A.D.A.V.I.P. de la Mayenne

Patrick AUGER

C.I.D.F.F. de la Mayenne

Laurence GALLACIER-RAPHENON

C.E.A.S. de la Mayenne

Claude GUIOULLIER

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Fait à Laval, le Mardi 6 avril 2010.

Comité départemental d'aviron

André LEGENDRE
Président

Comité départemental de badminton

Agnès TROTTIER
Présidente

Comité départemental de basket-ball

Nicolas SORIN
Président

District de football

Alain HOUDAYER
Président

**Comité départemental d'éducation physique
et gymnastique volontaire**

Brigitte CHAUDET
Présidente

**Comité départemental de judo
et disciplines associées**

Sami ELIAS
Président

**Comité départemental de karaté et
disciplines associées**

Michel LIEBERT
Président

Orientation de la Mayenne

Emmanuel ROULLAND
Président

**Comité départemental de ski nautique et
wakeboard**

Marie-Noëlle SOURTY
Présidente

Comité départemental de tennis

Jean-Michel TOUGERON
Président

Comité départemental de tennis de table

Élie LEMÉ
Président

Comité départemental U.G.S.E.L.

Serge HEUVELINNE
Président

Comité départemental U.N.S.S.

Pascal LE STER
Directeur départemental du sport scolaire

Comité départemental de l'U.S.E.P.

Philippe HOUDOU
Président